

Questions orales

Il faudra songer sérieusement au côté éducation populaire de la consultation. Ni les gouvernements ni les ONG n'ont la crédibilité voulue pour bien transmettre aux Canadiens les faits concernant l'immigration. La participation des médias pourrait être bénéfique.

Monsieur le Président, cela a-t-il l'air de consultations, d'après vous? Comment le ministre peut-il justifier ce qui semble être une façon cynique et manipulatrice d'aborder la population en ce qui concerne cette question très importante?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, contrairement au chef et à tous les membres du caucus du Parti réformiste, nous n'avons pas besoin qu'un membre conservateur de notre bureau nous enseigne comment fonctionnent le gouvernement ou le Parlement.

Nous consultons les Canadiens. Nous mettons en place dix groupes de travail qui tiendront à la fois des tables rondes et des audiences publiques. Nous organiserons cinq assemblées publiques dans tout le pays. Il y aura huit groupes d'étude dans tout le pays. J'ai invité tous les membres du comité à faire partie de l'un ou l'autre de ces groupes d'étude.

Notre gouvernement n'a rien à cacher. Ce que nous voulons, c'est favoriser un vaste consensus sur ce que l'immigration peut faire pour notre pays, pour l'édification de notre pays.

* * *

• (1445)

[Français]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Succombant aux pressions d'une certaine opinion publique et de l'aile conservatrice du Parti libéral, le ministre de la Justice a donné suite au livre rouge du Parti libéral et a déposé un projet de loi durcissant les dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le ministre de la Justice peut-il nous donner l'assurance que les dispositions de son projet de loi respectent les lois et politiques du Québec en matière de protection de la jeunesse, comme l'a réclamé l'Assemblée nationale du Québec le mois dernier?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Oui, monsieur le Président, nous sommes pleinement conscients qu'il existe à présent une divergence d'opinions concernant cette loi, et nous sommes aussi conscients qu'il existe également des disparités régionales. Nous savons que la manière dont la loi est appliquée au Québec a fait ses preuves, c'est très clair. Nous pensons, cependant, que les changements apportés par le projet de loi assurent suffisamment de flexibilité aux provinces pour que chacune d'elles puisse ajuster, administrer cette loi tout en tenant compte de leurs circonstances particulières.

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le ministre reconnaît-il que son projet de loi lance un message voulant que la

réhabilitation et la réinsertion sociale des jeunes contrevenants passent par la prison?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai du tout. En fait, nous avons proposé des modifications à cette loi pour mettre l'emphase sur la réhabilitation des jeunes.

[Traduction]

Nous avons notamment proposé de modifier les énoncés de principes pour déclarer expressément que les intérêts de la société sont mieux servis par la réadaptation des contrevenants.

Plutôt que de tout simplement proposer de faire passer les jeunes de 16 et 17 ans sous la responsabilité du système judiciaire des adultes, comme le souhaitaient certains, nous avons proposé que chaque cas soit étudié par un juge à qui il incombera de prendre une décision à cet égard. En particulier, dans le cas des crimes sans violence, nous avons proposé des dispositions précises faisant en sorte que les tribunaux n'imposent la détention qu'en dernier recours et mettent plutôt l'accent sur les services de réadaptation qui existent au sein des collectivités.

Donc, je suis totalement en désaccord avec le préambule du député. J'affirme que le projet de loi contient un bon dosage d'éléments dissuasifs et de mesures propres à favoriser la réadaptation des contrevenants.

* * *

LES PHARES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Au cours de la période de cinq ans se terminant en 1991, les gardiens de phares de la Colombie-Britannique ont répondu à 32 000 appels à l'aide. Leurs interventions allaient du sauvetage à la communication de bulletins météorologiques d'urgence à des pilotes.

Le ministre est-il d'accord avec le commissaire de la Garde côtière qui affirme que les phares ne sont plus essentiels en Colombie-Britannique?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, il serait tout à fait irresponsable pour qui que ce soit d'affirmer que les phares ne sont pas essentiels sur la côte de la Colombie-Britannique ou sur la côte est.

Ce dont nous avons parlé, c'est des gardiens de phares, et nous avons dit que nous allions examiner leur utilité. En 1994, la technologie a permis au Royaume-Uni, à l'Australie, aux États-Unis et à bien d'autres pays, y compris le Canada, sur la côte est, de changer radicalement la façon d'assurer la sécurité des gens qui naviguent en mer.

Le ministère des Transports est conscient de ses obligations envers les gens qui gagnent leur vie en mer ou qui utilisent la mer pour leurs loisirs. Nous n'avons pas du tout l'intention de faire quoi que ce soit qui risque de compromettre la sécurité de Canadiens sur la côte ouest ou ailleurs.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, à combien le ministre évalue-t-il la sécurité de la population?